

Lions Clubs International

Règles des Concours

Règlement général

1. Tous les concours sont jugés par les membres de la commission chargée des Relations Publiques dans le cadre du Conseil d'Administration International, à la convention internationale Lions.
2. Tous les lauréats sont annoncés pendant la convention internationale Lions et leurs noms sont publiés dans le magazine THE LION.
3. Les dossiers des candidats deviennent la propriété du siège du Lions Clubs International et ne peuvent pas leur être rendus. Le Lions Clubs International peut utiliser ces dossiers de toute manière jugée appropriée.
4. La Division des Relations Publiques et de la Production au siège international envoie les récompenses à tous les gagnants avant le 1er septembre, après la convention internationale Lions.
5. La décision des juges est définitive.

I. Concours international de photos

*Récompenses: Première place = plaque
Une mention honorable = certificat*

1. Le concours est ouvert à tous les Lions, Léos, Lions Clubs, Districts, Districts Multiples et Léo Clubs. Les récompenses seront attribuées dans chaque catégorie. En plus, les photos gagnantes seront publiées dans le magazine THE LION et sur le site web de l'association www.lionsclubs.org.
2. Les sujets des photos porteront sur trois catégories : les collectes de fonds, les œuvres sociales communautaires et les actions avec les jeunes.
3. Les photos devront montrer les Lions et/ou Léos menant à bien des actions sociales ou des collectes de fonds. Les photos de personnes rangées devant l'appareil ou qui ne donnent pas une impression d'activité, ne sont pas prises en considération, ni les photos à caractère strictement mondain ou administratif.
4. L'emblème Lions ou Léo doit paraître quelque part dans la photo – soit sur les vêtements soit en toile de fond.

5. Toutes les candidatures soumises doivent inclure la photo ET le cliché. Les diapositives seront acceptées. Toutes les candidatures doivent être reçues à la Division des Relations Publiques au siège du Lions Clubs International pour le premier mai 2001 au plus tard, de l'année pendant laquelle elles seront jugées. Les candidatures doivent être soumises sur le bulletin officiel de participation.

II. Concours International de Bulletins

Récompenses: Première place = plaque

Quatre mentions honorables = certificat

1. Le concurrent officiel doit être un **Lions club ou un district** (les districts multiples ne peuvent pas participer au concours). Les récompenses citées seront décernées dans chaque catégorie.
2. Les Lions clubs doivent soumettre deux exemplaires du même numéro de leur meilleur bulletin.
3. Les districts doivent soumettre deux exemplaires du même numéro de leur meilleur bulletin. Les districts qui éditent des bulletins de plus d'un seul but ou projet doivent en sélectionner un seul pour le concours. (Seul le premier bulletin de district qui remplit les conditions et qui parvient à la Division des Relations Publiques au siège international sera pris en considération par les juges.)
4. Le bulletin doit être expédié à la Division des Relations Publiques au siège international et y parvenir au plus tard le **1er mai** de l'année au cours de laquelle il sera jugé à la convention internationale. La fiche officielle d'inscription doit accompagner le dossier.
5. Les bulletins seront jugés selon la qualité du contenu, la mise en page, la conception de l'ensemble et la qualité de la production.

III. Concours international d'insignes ("pins") d'échange

Récompenses: Première place = plaque

Une mention honorable = certificat

1. Tous les **Lions clubs, districts, et districts multiples** peuvent participer au concours. Les récompenses citées seront décernées dans chaque catégorie.)
2. Tous les Lions clubs, districts, et districts multiples doivent avoir acheté leurs insignes chez des fabricants autorisés par la Division des Fournitures de Club du siège international. (Les renseignements complets à ce sujet sont disponibles sur demande adressée à la Division des Fournitures.)

3. Tous les insignes doivent être fabriqués dans le seul but d'être échangés, et non pas pour être revendus. Toute évidence qu'ils sont vendus les élimine automatiquement du concours.
4. La Division des Fournitures de Club gardera deux échantillons de tous les insignes commandés. Les membres du personnel de la Division des Fournitures de Club donneront un de ces échantillons à la Division des Relations Publiques pour une participation automatiquement au concours d'insignes d'échange.
5. Seulement les insignes reçus au plus tard le **1er mai** seront jugés à la convention internationale Lions de l'année en question.
6. Les insignes seront jugés d'après la qualité du dessin, leur apparence et leur originalité. L'emblème Lions doit faire partie du dessin de chaque insigne.

V. Concours international d'idées sur les Relations Publiques

Récompenses: Première place = plaque

Une mention honorable = certificat

1. Le concours est ouvert à tous les Lions, Léos, Lions Clubs et Léo Clubs, Districts, Districts Multiples. Les idées gagnantes seront publiées régulièrement dans le magazine THE LION et sur le site web de l'association www.lionsclubs.org.
2. Les idées doivent proposer des activités de relations publiques qui ont des chances de réussir et qui ont mérité l'attention des habitants de la communauté et des médias.
3. Les idées seront acceptées entre le premier mars et le premier mai de l'année au cours de laquelle elles seront jugées et présentées sur le bulletin officiel de participation.
4. Les idées seront jugées sur la qualité, la facilité avec laquelle elles peuvent être mises en place et les succès qu'elles ont rencontrés.

VI. Concours international de Site Internet

Récompenses: Première place = plaque

Deux mentions honorables = certificat

1. Tous les **Lions clubs, districts et districts multiples** peuvent participer au concours. Les récompenses citées seront décernées dans chaque catégorie.
2. Chaque club, district ou district multiple doit envoyer de 10 à 20 pages de texte de son site Internet et inclure l'adresse du site de consultation sur le formulaire officiel d'inscription au concours.

3. Les candidatures doivent être envoyées à la Division des Relations Publiques et de la Production au siège international de manière à ce que le dossier parvienne au siège au plus tard le **1er mai** de l'année pendant laquelle il sera jugé à la convention internationale Lions. Le formulaire officiel d'inscription au concours doit accompagner le dossier.
4. Les sites Internet seront jugés d'après la qualité du contenu et de l'apparence.

LES CANDIDATURES DES CATEGORIES: PHOTOS, BULLETIN, SITE WEB ET IDEES SUR LES RELATIONS PUBLIQUES DOIVENT ETRE SOUMISE SUR LA FICHE D'INSCRIPTION CI-DESSOUS EN MEME TEMPS QUE LEUR DOSSIER

FICHE OFFICIELLE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Prière de dactylographier ou imprimer clairement

Participation de: Lion Léo Lions Club Léo Club District District Multiple
(encercler la mention appropriée)

Nom du Club *(si le concurrent est un club)* _____ District _____

Pays _____ District Multiple _____

Adresse URL (pour le concours du site Internet) : _____

Participe au concours: Photo Bulletin Idées sur les RP Site Internet
(encercler la mention appropriée)

Nom _____

Adresse (rue) _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ Télécopie _____

E-mail _____

Lions Clubs International, Division des Relations Publiques et de la Production, 300 W 22nd Street, Oak Brook, IL 60523-8842, Etats-Unis □ www.lionsclubs.org